



**AVENANT AU CONTRAT
DE PREVOYANCE COLLECTIVE
MAINTIEN DE SALAIRE**

GRUPE vyv

N° :	006059-PMS_00
Option :	1 (IJ)
Niv. Indemn. :	95 %

Entre : EZE : MAIRIE

Adresse : HOTEL DE VILLE
06360 EZE

Ci-après dénommé(e) le souscripteur,
d'une part.

Et : **La Mutuelle Nationale Territoriale**
Mutuelle soumise aux dispositons du Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584
Siège social : 4, rue d'Athènes - 75009 PARIS

Ci-après dénommée la Mutuelle Nationale Territoriale,
d'autre part.

Objet : MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION

Article 1 : COTISATION

Le paragraphe C des conditions particulières du contrat est modifié comme suit :

Le taux de la cotisation est fixé à : **2,35 %**.

Le reste du paragraphe est sans changement.

Article 2 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1^{er} janvier 2023.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES

A
le

A Paris,
le 20/10/2022

Pour le souscripteur
(cachet et signature)

Pour la Mutuelle Nationale Territoriale

Le président.

Didier BÉE

